

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 14 décembre 2023

Communiqué de presse de la procureure de la République

Le parquet de Paris confirme l'interpellation et le placement en détention provisoire d'un homme né en 1980 en Serbie. Recherché dans le cadre d'un dossier d'information judiciaire initié grâce à la procédure dite « Sky ECC », il a été interpellé en Hongrie, et remis à la France. Présenté aux juges d'instruction de la Juridiction Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée le 12 décembre, il a été mis en examen pour les infractions d'organisation de groupement ayant pour activité le trafic de stupéfiants (crime faisant encourir la perpétuité), importation en bande organisée de stupéfiants (crime faisant encourir 30 ans de réclusion), trafic de stupéfiants, et blanchiment en bande organisée, acquisition, détention et cession d'armes de guerre et d'armes à feu (délits faisant encourir 10 ans d'emprisonnement, et 750 000 euros ou la moitié de la valeur des biens blanchis). Il a été placé en détention provisoire.

Ce dossier fait partie des multiples procédures initiées à partir des messages décryptés de l'application « Sky ECC », sur lesquels le dossier d'instruction principal est toujours en cours. L'étude de ces messages échangés entre février 2020 à février 2021, et de mouvements bancaires, avait fait naître des soupçons sur un trafic d'armes et de stupéfiants impliquant notamment des personnes serbes. Les surveillances menées dans le sud de la France avaient confirmé les premiers éléments.

La coopération judiciaire et policière en lien avec Eurojust et Europol, et en particulier une équipe commune d'enquête avec l'autorité judiciaire de Monaco, ont permis une opération coordonnée le 3 octobre 2023. Treize personnes avaient été interpellées en France, six à Monaco, et cet homme en Hongrie. C'est à nouveau une coopération judiciaire efficace qui a permis la remise aux juges d'instruction de ce dernier. A ce jour quatorze personnes sont mises en examen dans ce dossier, dont dix sont en détention provisoire, et quatre sous contrôle judiciaire.

Les investigations se poursuivent et demeurent couvertes par le secret de l'instruction.

Laure BECCUAU, Procureure de la République